



HONORAIRES T.T.C. SUR PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR INCLUS DANS LE PRIX DE VENTE

BAREME ETABLI PAR TRANCHES DE PRIX valable dès le 01 octobre 2010

IMMEUBLES BATIS

Jusqu'à	60.000 €uros		Forfait de 6.000 €uros
De	60.000 €uros	100.000 €uros	7%
De	100.001 €uros à	200.000 €uros	6%
Au delà de	200.000 €uros		5%

TERRAINS A BATIR

Jusqu'à		15.000 euros	15%
De	15.001 euros à	20.000 euros	13%
Au delà de	20.001 euros		10%

LOCATIONS

Honoraires sur le loyer annuel :	a la charge du locataire	6%
	A la charge du propriétaire	6%

FONDS DE COMMERCE :

Sur le prix de vente	10%
----------------------	-----

**AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (PUBLICITE OU AUTRE)
N'EST DU AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.**